

Bruxelles, le 16 avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
du Sénateur et Député de la Communauté française Alain
DESTEXHE (MR)

Pour une autonomie accrue des écoles

L'officiel flamand est davantage autonome que le libre francophone

A tort, beaucoup pensent qu'en pondérant les résultats des élèves de l'enseignement officiel par le *facteur socio-économique*, les élèves y seraient aussi bons que dans l'enseignement libre. C'est faux ! L'étude PISA, qui a déjà mis à jour les faiblesses de l'enseignement en Communauté française, le démontre.

Alain DESTEXHE analyse cette étude qui montre qu'à **niveau socio-économique égal, les résultats des élèves issus de l'enseignement libre tant en Communauté flamande qu'en Communauté française sont toujours meilleurs, même en isolant le facteur socio-économique**. L'explication par le milieu social ne tient pas.

Contrairement à ce que tente d'affirmer le ministre Dupont, **les prestataires de l'enseignement en Communauté française disposent de peu d'autonomie**. Toujours selon des résultats de l'étude PISA, l'enseignement officiel de la Communauté figure à la 79^e place (avec 53,41% d'autonomie) sur 96 en termes de décentralisation. **A noter que selon ces critères, l'officiel flamand est davantage autonome que le libre francophone !**

Comme la Finlande, bénéficiant d'un des enseignements les plus performants au monde, **la Flandre a bien compris le rôle de l'autonomie et de la décentralisation dans la qualité de l'enseignement**. En effet, depuis plus de 20 ans, elle a décidé de laisser beaucoup plus de latitude à ses composantes scolaires et les résultats sont convaincants car, toujours selon l'étude, **la tendance générale des résultats des élèves montre que ceux-ci sont meilleurs dans les écoles qui bénéficient d'une autonomie dans les décisions en matières de ressources humaine et de gestion, le tout liée à une évaluation externe**. On développe ainsi une culture de l'évaluation et de l'amélioration de la performance tout en détectant plus facilement et plus objectivement les difficultés de certains élèves.

Par autonomie, on entend notamment **liberté de choix des professeurs, liberté pédagogique et d'enseignement** mais aussi et surtout, **évaluation externe** afin de contrôler objectivement les acquis et le travail effectué.

Comparant le fonctionnement de la Flandre, les propositions d'Alain DESTEXHE sont donc claires : **permettre aux établissements de recruter directement les enseignants ; abolir la cellule de désignation au sein du cabinet du ministre ; s'inspirer de la communauté flamande pour accorder une plus grande autonomie tant en matière de ressources humaines que de gestion budgétaire**.

Défenseur d'un enseignement de qualité et constatant la corrélation entre autonomie des écoles et qualité de l'enseignement, Alain DESTEXHE dépose une proposition de résolution au Parlement de la Communauté française visant à accroître l'autonomie des établissements scolaires. Il propose dès lors d'accorder à ces établissements et aux enseignants **plus d'autonomie pour autant que le résultat du travail pédagogique soit contrôlé par des évaluations externes**.